

Produits de première nécessité Nouvelle mercuriale en vigueur

FA
Libreville / Gabon

UNE nouvelle mercuriale des prix de 132 produits de première nécessité (sur 184 prévus) est appliquée sur le marché national depuis le 15 août dernier. L'annonce a été faite, vendredi, à Libreville, par le ministre délégué à l'Economie, Noël Mboumba.

« La nouvelle mercuriale a été présentée à l'ensemble des acteurs du secteur portuaire le 22 juin », a souligné le membre du gouvernement. Avant d'ajouter : « nous allons l'afficher à l'entrée de chaque marché. Dans les grandes surfaces, les produits doivent être estampillés "vie chère", de telle sorte que le client puisse clairement identifier ces articles dans les rayons.»

Pour veiller à l'application des prix, une brigade mixte de contrôle, composée des agents de la direction générale de la Concurrence et de la consommation (DGCC) a été mise en place. Ces derniers devront travailler avec les services de la Lutte contre la vie chère du ministère de l'Economie. « Dès la semaine prochaine, la brigade va sillonner les marchés, afin de s'assurer de l'application de cette mesure (...). Les deux premières semaines de contrôle seront pédagogiques, pour vérifier que les mercuriales sont bien prises en compte (...) », a précisé Noël Mboumba.

Selon le ministre, cette nouvelle grille tarifaire sera étendue à l'intérieur du pays. « Il y aura un coefficient d'ajustement (...) qui permettra de



Photo : F.A.

Le ministre délégué à l'Economie, Noël Mboumba lors du point de presse sur la nouvelle mercuriale des prix.

prendre en compte le facteur transport du matériel qui partira de Libreville a-t-il souligné. Quant aux commerçants pour l'intérieur du pays »,

qui ne voudront pas respecter la nouvelle grille, des sanctions sont prévues. « On ne peut pas spolier l'effort consenti par l'État de perdre près de 40 milliards de francs, et que finalement il n'y ait pas d'impact. Les commerçants qui ne respectent pas cette mesure tomberont sur le coup de la sanction », a prévenu le ministre.

La cherté de la vie ne concernant pas uniquement l'alimentation, le ministre a également annoncé qu'une étude est en cours concernant l'intégration des produits pharmaceutiques dans cette lutte. S'agissant du matériel de construction, la DGCC devra également vérifier les prix sur le terrain, afin de s'assurer qu'il n'y a pas de dérapage face aux mesures prises dans ce domaine.

Coopération commerciale et industrielle Gabon-Égypte Nouvel élan aux accords économiques

Innocent M'BA-DOUMA.
Libreville / Gabon

Redynamiser les échanges économiques entre Libreville et Le Caire. Certainement l'un des prochains dossiers prioritaires du ministre du Commerce et/ou de l'Industrie. Le 17 août dernier, le Gabon et l'Égypte ont réactualisé, à Libreville, leur accord bilatéral. Le dernier en vigueur datait de 1978. Il ne répondait plus aux enjeux économiques dans nombre de domaines.

DEPUIS le sommet d'investissement et des affaires de Sharm El Sheikh, tenu les 20 et 21 février 2016, le chef de l'État gabonais, Ali Bongo Ondimba, et son homologue égyptien se sont engagés à donner une nouvelle dynamique aux échanges commerciaux et industriels. Les deux parties étaient convenues d'entamer cette redynamisation par la refonte du cadre légal. La partie gabonaise voulait que soit intégrées, dans les domaines des échanges commerciaux, les dispositions répondant aux ambitions économiques du moment, bénéfiques aux deux États.

Déjà le ministre égyptien du Commerce et de l'Industrie s'était montré partisan de l'organisation, en Égypte, au deuxième trimestre 2016, d'un sommet d'affaires bilatéral. L'observation du ramadan 2016 avait différé la tenue de cette rencontre. Pour sa part, sur instructions

du président de la République, le ministre gabonais en charge du Commerce, Madeleine Berre, avait mis au point une équipe inter-administrations, chargée d'élaborer une matrice de projets à soumettre à la partie égyptienne, pour d'éventuelles joint-ventures.

Passer des accords commerciaux à des projets concrets

Outre les échanges politiques, les deux États souhaitent que se renforcent les liens d'affaires entre les opérateurs économiques privés des deux pays. Dans le domaine touristique par exemple, l'Égypte a consenti, depuis 2015, des formations de mise à niveau pour les artisans et les opérateurs du secteur, intégralement prises en compte. Pour sa part, le ministre égyptien du Commerce ne cache pas son ambition de voir les patronats égyptien et gabonais, ainsi que les opérateurs économiques, conclure des actions conjointes de promotion du commerce (foires, salons, etc...).

Dans ce nouvel élan de coopération, le défi du Gabon reste le même : transformer l'essai et passer des accords commerciaux à des projets concrets, sur la création d'entreprises mixtes, sources d'emplois. Surtout que se dégage un consensus sur les secteurs d'activités prioritaires pour les deux parties : TIC, santé, agriculture, énergie...

Il reste que les deux États devront surmonter un



Photo : OIOMO

Renforcer les accords commerciaux entre le Gabon et l'Égypte.

obstacle découlant de leur position géographique : l'ouverture d'un pont commercial aérien, moins cher, pour les flux de marchandises. La voie maritime



Photo : Julie Nguimbi

Les nouveaux accords doivent aller plus loin que l'organisation de la foire égyptienne.

étant coûteuse pour les deux pays, et pénalisante de par la distance. Ce qui supposera une entente sur un coût raisonnable du fret.



CONCOURS D'ENTREE

Préparez votre diplôme dans l'une des meilleures écoles de la sous-région

MASTER

Banque-Finance-Assurance

Comptabilité-Contrôle-Audit

LICENCES

Comptabilité-Contrôle-Audit

Banque-Finance-Assurance

Filières en préparation

Commerce et Marketing

Gestion d'entreprise

Date limite de dépôt des dossiers
15 septembre 2017

Pour plus d'informations: (+241) 02 656 987 / 01 76 26 85

BBS. le chemin vers l'excellence

Nos partenaires:   